



Histoire des arts : bazar !

26 janvier 2010

Beaucoup de collègues nous alertent sur les conditions de mise en oeuvre de l'histoire des arts et sur le manque de cadrage de l'épreuve. Le SNES s'est d'ailleurs adressé au ministère pour exiger un cadrage de l'expérimentation et a demandé une audience au nouveau directeur de la DGESCO(1).

Quelques rappels (voir note plus exhaustive dans la partie histoire des arts du site du SNES : <http://www.snes.edu/-Histoire-des-arts-nouvel-.html>).

- En aucun cas les enseignants ne doivent sacrifier leurs programmes. L'histoire des arts découle des disciplines et non l'inverse. Les 25 % en histoire et les 50 % en arts plastiques et éducation musicale annoncés par Sarkozy, et que le SNES a dénoncés depuis le début, ne revêtent au final aucune réalité dans les programmes actuels.

- Ni les IPR, ni les chefs d'établissement, ni les conseils pédagogiques ne peuvent imposer des contenus d'enseignement qui sont définis réglementairement par des arrêtés des programmes et l'arrêté d'organisation d'histoire des arts du 28 août 2008. La liberté pédagogique des enseignants s'exerce dans le cadre de ces arrêtés.

- Ce sont les équipes qui décident du moment de l'évaluation des élèves (cf. arrêté du 28 août).

- Il faut s'opposer à toute tentative de rajout d'une « discipline » histoire des arts dans le bulletin scolaire : il s'agit d'un enseignement au sein des disciplines, qui peut ouvrir à l'interdisciplinarité, et pas d'une discipline ; par ailleurs cela lui donnerait une importance considérable (évaluation par le biais du bulletin et d'une épreuve).

- Pour le SNES l'épreuve expérimentale ne saurait être organisée pendant les cours et devant les autres élèves. Elle doit porter par ailleurs exclusivement sur un travail réalisé en classe, afin de ne pas accentuer les inégalités. Il est urgent que le ministère prenne la mesure des problèmes posés. Il faudra bien qu'il entende la profession qui en a plus qu'assez de l'empilement des réunions, de l'alourdissement de la charge de travail, de la dénaturation des métiers, et de la surcharge évaluative à l'oeuvre.

Sandrine Charrier, contenus@snes.edu

(1) Direction générale de l'enseignement scolaire.